



**HAL**  
open science

## Le vote expressif et ses conséquences

Vincent Pons, Clémence Tricaud, Vestal McIntyre

► **To cite this version:**

Vincent Pons, Clémence Tricaud, Vestal McIntyre. Le vote expressif et ses conséquences. 2019. halshs-02516428

**HAL Id: halshs-02516428**

**<https://shs.hal.science/halshs-02516428>**

Submitted on 23 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LE VOTE EXPRESSIF ET SES CONSEQUENCES

Les notes de l'IPP

n° 40

Mai 2019

Vincent Pons\*  
Clémence Tricaud\*  
Vestal McIntyre

[www.ipp.eu](http://www.ipp.eu)

Les électeurs qui soutiennent un candidat ayant peu de chance de remporter une élection sont confrontés à un choix : exprimer leur préférence réelle et voter pour le candidat qu'ils préfèrent au risque de "gâcher" leur voix, ou voter de manière stratégique pour un autre candidat plus susceptible de l'emporter. La présente étude porte sur cet arbitrage. Lors des élections législatives et départementales, les candidats qualifiés pour le second tour incluent les deux premiers ainsi que tout autre candidat obtenant un nombre de voix supérieur à 12,5% des inscrits. Les résultats montrent que les candidats arrivés en troisième position préfèrent en général se maintenir plutôt que de se désister lorsqu'ils se qualifient. De plus, une fraction importante des partisans de ces candidats votent pour eux, de façon expressive, plutôt que de se rallier stratégiquement au candidat qu'ils préfèrent parmi les deux premiers. Ce choix nuit principalement au candidat idéologiquement le plus proche du troisième et entraîne souvent sa défaite. Le comportement non stratégique des électeurs et des candidats a de grandes chances d'influencer les résultats de nombreuses autres élections que celles analysées dans cette étude, par exemple les élections européennes, qui confrontent les électeurs à des arbitrages similaires. Les résultats indiquent que les partis dont les idéologies sont proches auraient intérêt à conclure des accords visant à limiter le nombre de candidats ou de listes qu'ils présentent. Ils encouragent aussi l'adoption de modes de scrutin dans lesquels les résultats électoraux sont moins faussés par les choix non stratégiques des électeurs et des candidats.

\* Auteur de l'étude de référence.

- La présence d'un troisième candidat au second tour des élections législatives et départementales françaises augmente de 7,8 points le pourcentage de votants et diminue de 6,9 points la fraction des voix reçues par les deux premiers candidats.
- Elle nuit principalement à celui des deux premiers candidats dont l'idéologie est la plus proche du troisième, et entraîne sa défaite dans 19,2% des élections.
- Si le vote expressif porte particulièrement à conséquence dans le cadre des scrutins majoritaires, il influence aussi les résultats de scrutins proportionnels, comme les élections régionales et européennes.
- L'étude indique que les partis aux idéologies proches ont intérêt à conclure des accords visant à limiter le nombre de candidats en lice pour éviter de diviser les voix, et remet en question l'utilisation de la règle de la majorité relative pour agréger les votes et refléter les préférences des citoyens.



Dans les pays démocratiques, les citoyens sont souvent convaincus que les élections reflètent directement leurs préférences, puisqu'elles élisent le candidat choisi par le plus grand nombre. En réalité, les résultats électoraux sont également influencés par d'autres facteurs, tels que les règles qui régissent la façon dont les voix sont traduites en nombre de sièges, les alliances conclues entre les partis politiques et le comportement stratégique des électeurs.

Les études existantes sur le vote stratégique comparent les préférences des électeurs avec leurs choix de vote, et comptent le nombre d'électeurs qui votent pour l'un des principaux candidats plutôt que pour le candidat dont ils sont le plus proche. Les préférences réelles des électeurs sont cependant difficiles à observer : ainsi, ces études dépendent de réponses à des sondages dont la fiabilité peut être limitée. A l'inverse, la présente étude repose exclusivement sur l'analyse des résultats électoraux officiels. Les résultats des circonscriptions ou cantons dans lesquels le candidat arrivé en troisième position obtient un nombre de voix légèrement supérieur au seuil d'éligibilité, et se qualifie donc pour le second tour, sont comparés aux résultats de circonscriptions ou cantons dans lesquels il obtient un nombre de voix légèrement inférieur au seuil d'éligibilité, et où seuls deux candidats peuvent se présenter au second tour. Cet exercice révèle que les électeurs choisissent souvent d'utiliser leur voix pour exprimer leur préférence sans tenir compte du résultat potentiel de l'élection, et que cette pratique nuit principalement au candidat en tête dont l'idéologie est la plus proche de celle de leur candidat favori.

## Au-delà du vote : les facteurs influençant les résultats électoraux

### Règles d'agrégation des voix et résultats électoraux

Les règles d'agrégation des voix se traduisent parfois par des résultats électoraux qui ne reflètent pas le vote populaire. C'est notamment le cas aux États-Unis, où, dans le cadre du système du collège électoral, chaque état est représenté par un nombre de grands électeurs proportionnel à la population. Au sein de chaque état, la totalité des grands électeurs revient au candidat ayant obtenu la majorité. Cette méthode de scrutin a permis à des candidats de remporter la majorité des grands électeurs, et d'accéder ainsi à la présidence, alors qu'ils avaient perdu le suffrage populaire. Les victoires de George W. Bush en 2000 et de Donald Trump en 2016 en sont les exemples les plus récents.

Dans des pays comme la France, les règles de décompte des voix varient d'une élection à l'autre, et peuvent don-

ner lieu à des résultats très différents pour un même parti. Par exemple, le *Front National* ou *Europe Écologie les Verts* gagnent habituellement très peu de sièges aux élections législatives, qui utilisent la règle de la majorité relative : dans chaque circonscription, le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix remporte le siège et les autres rentrent bredouilles. Les petits partis et les partis extrêmes, pour lesquels il est difficile d'obtenir la majorité des voix, remportent un nombre de sièges bien inférieur à leur part des voix. Le nombre de sièges obtenus par ces partis est beaucoup plus important lors des élections régionales et européennes qui utilisent un scrutin proportionnel : les électeurs votent pour des listes, et les sièges sont attribués aux différentes listes en proportion du nombre de voix obtenues.

### Alliances entre partis et résultats électoraux

Les résultats des élections sont également influencés par les alliances conclues entre partis avant les élections. Faute d'alliances, le nombre de candidats augmente et, avec lui, le risque de diviser les électeurs d'un même camp. À titre d'exemple, le premier tour de l'élection présidentielle française de 2002 ne comptait pas moins de 16 candidats. Alors que beaucoup s'attendaient à ce que le second tour oppose Lionel Jospin, candidat du *Parti socialiste*, à Jacques Chirac, président sortant, la présence de nombreux autres candidats de gauche permit à Jean-Marie Le Pen, candidat du *Front national*, de se qualifier pour le second tour avec seulement 16,9% des voix. Au second tour, Jacques Chirac remporta la plus large victoire de l'histoire des élections présidentielles françaises. L'élection de 2002 témoigne des risques que prennent les partis politiques lorsqu'ils échouent à se coordonner : Jean-Marie Le Pen n'était pas l'un des deux candidats les plus populaires ; le choix offert aux électeurs au second tour aurait ainsi eu plus de sens si les partis de gauche avaient réduit le nombre de candidats en lice au premier tour.

L'élection présidentielle de 2017 est un autre exemple du même phénomène, quoique moins spectaculaire : Emmanuel Macron et Marine Le Pen, qualifiés pour le second tour, avaient tous deux obtenu moins de voix que le total remporté par les candidats de gauche Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon, ou par les candidats de droite François Fillon et Nicolas Dupont-Aignan. Contrairement à ces candidats, Emmanuel Macron et Marine Le Pen ne subissaient aucune concurrence au sein de leur camp (au centre et à l'extrême-droite) au premier tour.

## Vote expressif vs. vote stratégique

Lorsque plus de deux candidats se présentent à une élection désignant un seul vainqueur, les citoyens qui soutiennent des candidats sans aucune chance de l'emporter font face à un choix difficile : voter pour leur candidat favori ou pour un autre candidat dont les chances de victoire sont plus grandes. En exprimant leur préférence réelle, les électeurs d'un même camp risquent de diviser leur soutien entre plusieurs candidats et de contribuer à la victoire de candidats plus éloignés de leurs préférences. Le résultat des élections dépend donc de la fraction des électeurs votant de façon expressive (en fonction de leurs préférences entre les différents candidats uniquement) ou stratégiquement (en fonction du résultat attendu de l'élection). Les conséquences de cet arbitrage sont plus ou moins importantes selon le mode de scrutin utilisé.

### Vote expressif et vote stratégique dans des élections soumises à la règle de la majorité relative

Dans le cadre d'élections suivant la règle de la majorité relative, chaque électeur vote pour un candidat, et le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix l'emporte. Certains systèmes prévoient deux tours de scrutin : les candidats en tête du premier tour se qualifient pour le second tour et le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour remporte l'élection. Ce système est utilisé pour les élections présidentielles françaises ainsi que pour les élections législatives et départementales qui font l'objet de la présente étude.

L'arbitrage entre vote expressif et vote stratégique est particulièrement décisif lors des élections soumises à la règle de la majorité relative : comme le vainqueur remporte le seul siège disponible, les électeurs qui soutiennent des petits candidats "perdent" leur voix. Cet arbitrage existe au premier comme au second tour.

Au premier tour, les électeurs qui soutiennent des petits candidats doivent choisir entre voter pour leur candidat favori ou pour d'autres candidats plus susceptibles de passer au second tour. Au second tour, si trois candidats ou plus se sont qualifiés, les électeurs qui soutiennent le ou les candidats les moins bien placés doivent décider s'ils voteront pour leur candidat favori ou pour un candidat ayant des chances plus élevées de gagner. Un électeur dont le vote est expressif au premier tour peut se tourner vers un vote stratégique au second tour.

## Vote expressif et vote stratégique dans le cadre des scrutins proportionnels

Les élections régionales et européennes suivent une règle différente : la proportionnalité. L'arbitrage entre vote expressif et vote stratégique existe aussi dans ce type d'élections, même si le risque de "perdre" sa voix est moindre. En effet, tous les partis reçoivent un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Néanmoins, la liste ou la coalition de listes qui obtient le plus grand nombre de sièges exerce le pouvoir législatif. Les électeurs qui ont une préférence pour la liste d'un petit parti doivent donc choisir entre voter de façon expressive pour cette liste ou se montrer stratégiques et voter pour une liste ayant davantage de chances de participer à une coalition détenant une majorité de sièges.

Les élections européennes prévues pour le 26 mai 2019 sont un exemple d'élection proportionnelle où le choix entre vote expressif et vote stratégique revêt toute son importance. Contrairement aux élections précédentes, toutes les régions françaises font partie d'une circonscription unique. Les 79 sièges français au Parlement européen seront répartis entre les listes concurrentes au prorata des voix qu'elles obtiendront.

Les électeurs pourront utiliser leur vote de trois façons différentes : ils pourront voter de manière expressive ou selon deux types de considérations stratégiques. Pour influencer les résultats d'ensemble au niveau européen, les électeurs pourraient décider de voter pour des listes qui font partie de coalitions européennes susceptibles de construire une majorité au Parlement européen : l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (groupe de gauche auquel le *Parti socialiste* est affilié) ou le groupe du Parti populaire européen (groupe de droite auquel *Les Républicains* sont affiliés). Cependant, les listes d'*En Marche* et du *Front National* sont en tête des sondages français, alors qu'elles ne sont affiliées à aucun de ces deux groupes.

La deuxième considération stratégique qui s'offre aux électeurs revêt une dimension nationale : le résultat des élections (la liste arrivant en tête en France) sera inévitablement interprété comme un jugement de la politique d'Emmanuel Macron et un indicateur des chances de Marine Le Pen de remporter les prochaines élections présidentielles. Cette considération peut amener les électeurs à voter pour *En Marche* ou pour le *Front National*.

À titre d'exemple, un électeur qui soutient le parti de gauche *La France Insoumise* peut voter de manière expressive pour ce parti dans l'espoir qu'il obtienne une visibilité plus importante au Parlement européen. En revanche, si l'électeur opte pour un choix plus stratégique, son vote variera selon qu'il souhaite influencer les résultats au niveau européen ou au niveau français. Comme il n'est pas certain que les députés de *La France Insoumise* rejoignent

une coalition socialiste au Parlement européen, l'électeur pourrait plutôt opter pour le *Parti Socialiste*. Il ne voterait pour *En Marche* que dans le but de contrer symboliquement le *Front National*, étant donné que le parti d'Emmanuel Macron ne fait partie d'aucune coalition européenne importante.

## L'enjeu empirique

S'il est clair que plusieurs options s'offrent aux électeurs, il reste difficile de déterminer dans quelle mesure les citoyens votent de façon expressive ou stratégique. En général, les études existantes demandaient aux électeurs pour quel candidat ils avaient voté et quel candidat ils préféreraient. Elles comptaient comme stratégiques les électeurs ayant voté pour un candidat différent du candidat le plus proche de leurs convictions. Plusieurs facteurs peuvent fausser les résultats obtenus par cette méthode : par exemple, les électeurs peuvent ne pas se souvenir de leur vote ou affirmer à tort avoir voté selon leurs convictions. Ainsi, jusqu'à présent, les recherches sur l'étendue du vote expressif ou stratégique n'avaient pas produit de résultats définitifs.

Nous adoptons une nouvelle approche dans l'article intitulé "*Expressive Voting and its Costs : Evidence from Runoffs with Two or Three Candidates*" (*Le vote expressif et ses conséquences : analyse des seconds tours de scrutins comptant deux ou trois candidats*) : nous comparons les résultats des élections législatives et départementales françaises selon que deux ou trois candidats sont en lice. Les circonscriptions ou cantons comptant deux ou trois candidats qualifiés diffèrent à bien des égards, de sorte que la simple comparaison des résultats dans l'un et l'autre groupe pourrait conduire à des conclusions erronées. Pour isoler l'impact de la présence d'un troisième candidat, des méthodes statistiques plus élaborées sont nécessaires.

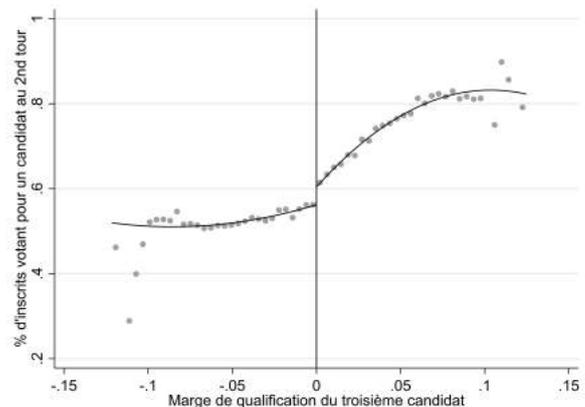
Nous exploitons la discontinuité générée par la règle de qualification pour le second tour : les candidats arrivés en première et deuxième position au premier tour sont éligibles d'office pour le second tour, tandis qu'un troisième candidat se qualifie uniquement s'il obtient un nombre de voix supérieur à 12,5% des inscrits. Nous comparons les résultats dans les circonscriptions ou cantons dans lesquels le troisième candidat obtient un nombre de voix tout juste supérieur à ce seuil et se qualifie pour le second tour aux résultats de circonscriptions ou cantons dans lesquels il manque la qualification à quelques voix près. Comme l'obtention d'un score de 12,4% plutôt que de 12,6% peut être considérée comme aléatoire, la seule différence entre ces élections est la qualification du troisième candidat pour le second tour. On peut donc mesurer l'incidence de la présence de ce candidat au second tour en comparant leurs résultats.

L'étude examine ainsi la façon dont les électeurs s'adaptent à la présence d'un troisième candidat : font-ils le choix, stratégique, de voter pour un des deux candidats arrivés en tête au premier tour, ou le choix, expressif, de voter pour le troisième candidat lorsque celui-ci est plus proche de leurs convictions, y compris lorsque ses chances de l'emporter sont négligeables?

## Résultats

L'étude montre que la présence d'un troisième candidat au second tour affecte fortement les résultats des élections législatives et départementales françaises.

Graphique 1 – Impact sur la proportion d'inscrits votant pour un candidat



Notes : les points représentent les moyennes locales de la variable dépendante (axe des ordonnées). Les moyennes sont calculées au sein d'intervalles de 0,4 points de pourcentage de la variable sur l'axe des abscisses : la marge de qualification du troisième candidat, définie comme la différence entre le nombre de voix de ce candidat (exprimé en proportion du nombre d'inscrits) et le seuil de 12,5%. Le seuil à partir duquel le troisième candidat se qualifie pour le second tour est représenté par le point zéro sur l'axe des abscisses. Les lignes continues sont un ajustement quadratique.

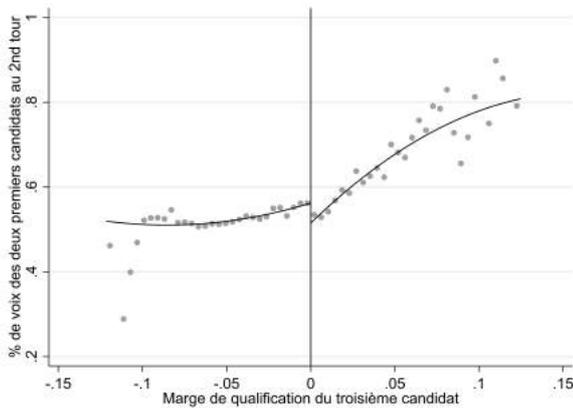
Tout d'abord, elle augmente la participation électorale de 4,0 points de pourcentage et réduit la part des votes blancs et nuls de 3,7 points. Dans l'ensemble, elle augmente de 7,8 points la fraction d'inscrits votant pour un candidat : le troisième candidat attire de nombreux électeurs qui, en son absence, n'auraient pas voté pour les deux premiers. Sur le [graphique 1](#), l'axe des abscisses représente la marge de qualification du troisième candidat, c'est-à-dire la différence entre le nombre de voix obtenues par ce candidat (exprimés en proportion du nombre d'inscrits) et le seuil de 12,5% à partir duquel il se qualifie pour le second tour, représenté par le point zéro sur l'axe des abscisses. Les élections dans lesquelles le troisième candidat échoue à se qualifier pour le second tour se situent à gauche du seuil. Plus un point est à gauche, plus le nombre de voix obtenues par le troisième candidat était loin de 12,5% des inscrits. Les élections dans lesquelles le troisième candidat se qualifie pour le second tour se si-

tuent à droite du seuil. On constate que la présence du troisième candidat s'accompagne d'une forte hausse de la proportion des inscrits ayant voté pour un candidat au second tour, représentée en ordonnée.

Ensuite, la présence d'un troisième candidat au second tour diminue le nombre de voix obtenues par les deux premiers candidats.

Sur le [graphique 2](#), l'axe des ordonnées représente la part totale de voix remportées par les deux premiers candidats, en proportion des inscrits. On voit clairement que cette part diminue avec la présence d'un troisième candidat. Plus précisément, elle baisse de 6,9 points de pourcentage en moyenne. Cela montre que le troisième candidat remporte aussi les voix d'électeurs qui auraient voté pour l'un des deux premiers en son absence.

Graphique 2 – Impact sur la part des voix des deux premiers candidats

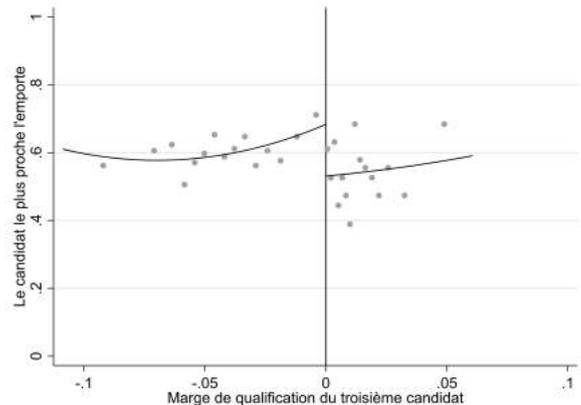


Notes : mêmes notes que pour le graphique 1.

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, la présence du troisième candidat affaiblit principalement le candidat à l'idéologie la plus proche de la sienne et entraîne sa défaite dans 19,2% des élections. Sur le [graphique 3](#), l'axe des ordonnées représente la probabilité de victoire du candidat qui, parmi les deux premiers, a l'idéologie la plus proche de celle du troisième candidat. Lorsque le troisième candidat est qualifié (au point zéro sur l'axe des abscisses), cette probabilité diminue fortement.

Par exemple, lorsque les deux premiers candidats sont de gauche et de droite, un troisième candidat d'extrême droite, lorsqu'il se qualifie, "vole" généralement des voix au candidat de droite. De même, lorsque les deux premiers candidats sont de droite et d'extrême droite, un troisième candidat de gauche "vole" généralement des voix au candidat de droite. Les partisans du troisième candidat qui votent de façon expressive contribuent ainsi à la victoire du candidat aux convictions les plus éloignées des leurs et à la défaite de leur second choix, alors même qu'une majorité d'électeurs aurait privilégié ce dernier.

Graphique 3 – Impact sur la probabilité de victoire du candidat dont l'idéologie est la plus proche du troisième candidat



Notes : les points représentent les moyennes locales de la probabilité que le candidat à l'idéologie la plus proche du troisième l'emporte au second tour. Les moyennes sont calculées au sein d'intervalles de la variable explicative contenant le même nombre d'observations (axe des abscisses). La variable explicative (la marge de qualification du troisième candidat) est mesurée en points de pourcentage. Les lignes continues sont un ajustement quadratique.

Les candidats arrivés en troisième position pourraient éviter ce résultat malheureux en se retirant de la course entre les premier et second tours. Lorsque le troisième candidat a la même orientation politique que l'un des deux premiers candidats (par exemple, lorsqu'ils sont tous deux de gauche), les partis arrivent la plupart du temps à un accord et le troisième candidat se retire. En revanche, lorsque le troisième candidat a une orientation différente des deux premiers candidats, comme dans les exemples précédents, il prend en général lui-même la décision de se maintenir ou de se désister, indépendamment des instructions de son parti, et il ne se retire que rarement. Ce constat indique qu'en l'absence d'accords entre les partis entraînant leur retrait, les troisièmes candidats accordent souvent plus d'importance à leur participation au second tour qu'à l'impact de leur présence sur les résultats.

## Conclusion

Le comportement des électeurs qui votent pour des petits candidats est difficile à expliquer dans le cadre des modèles de vote rationnel qui supposent que les électeurs sont motivés uniquement par l'impact de leur vote sur l'identité du vainqueur. Les résultats de cette étude indiquent au contraire que pour comprendre pourquoi les électeurs choisissent de voter ou de s'abstenir et comment ils décident de voter pour un candidat plutôt qu'un autre, il est nécessaire de tenir compte du bénéfice expressif que procure le fait de voter pour son candidat favori. De nombreux électeurs valorisent ce bénéfice expressif plus que les conséquences d'un tel vote pour le ré-

sultat de l'élection, en particulier le risque de contribuer à la victoire du candidat qu'ils aiment le moins.

Les candidats arrivés en troisième position au premier tour et qualifiés pour le second tour pourraient anticiper le comportement des électeurs et se retirer de la course entre les deux tours pour assurer la victoire de celui des deux premiers candidats dont l'idéologie est la plus proche de la leur. Cependant, ils accordent souvent plus d'importance aux avantages associés à leur participation au second tour qu'à l'impact de cette participation sur les résultats.

Ainsi, la règle de la majorité relative conduit souvent à des résultats sous-optimaux, qui reflètent mal les préférences des électeurs. Cela devrait remettre en question son emploi généralisé comme méthode d'agrégation des voix. Qu'est-ce que ces résultats impliquent pour les partis politiques français? Étant donné que de nombreux électeurs ne votent pas de façon stratégique, il est important que les partis se coordonnent et limitent le nombre de candidats. Cela sert leurs intérêts tout en augmentant la probabilité d'élire des représentants qui correspondent véritablement aux préférences des citoyens. Par le passé, les partis de gauche comme de droite ont souvent conclu des accords de désistement au sein de leur camp, prévoyant que le troisième candidat se retire en cas de qualification pour le second tour. Ces accords sont beaucoup plus rares lorsque trois candidats de partis différents se qualifient.

Pourtant, l'offre électorale s'est considérablement diversifiée : des partis puissants ont émergé à l'extrême droite, et, plus récemment, au centre. Cette situation nécessite d'étendre les accords entre partis au-delà des alliances traditionnelles de gauche et de droite, entre les premier et second tours des élections départementales et législatives. Les forces de chaque camp (gauche, centre, droite et extrême droite) ont également intérêt à conclure des accords internes avant même le premier tour afin d'augmenter leurs chances de qualifier un candidat pour le second. A défaut, les principaux partis de gauche et de droite devront se résoudre, de plus en plus souvent, à être absents du second tour.

Lors des prochaines élections européennes, la prolifération des listes de gauche et de droite implique qu'aucune d'entre elles ne peut véritablement espérer arriver en première position. Il y a donc un risque que se reproduise le scénario de l'élection présidentielle de 2017, lorsque l'absence de coordination a condamné les partis traditionnels à jouer les seconds rôles derrière les candidats d'*En Marche* et du *Front National*. La droite et la gauche traditionnelles doivent renforcer leurs efforts de coordination si elles veulent rester dans la course.

## Étude de référence

Cette note est basée sur l'article : "*Expressive Voting and its Costs : Evidence from Runoffs with Two or Three Candidates*" (*Le vote expressif et ses conséquences : analyse des seconds tours de scrutin comptant deux ou trois candidats*), par les auteurs Vincent Pons et Clémence Tricaud, disponible à : [https://www.hbs.edu/faculty/Publication%20Files/ecta15373\\_d5c01aaa-c934-4e1a-8a9a-517972fa4b15.pdf](https://www.hbs.edu/faculty/Publication%20Files/ecta15373_d5c01aaa-c934-4e1a-8a9a-517972fa4b15.pdf)

## Auteurs

**Vincent Pons** est professeur à la *Harvard Business School* et membre du *National Bureau of Economic Research*.

**Clémence Tricaud** est doctorante au CREST-École Polytechnique.

**Vestal McIntyre** est rédacteur attitré pour "*Evidence for Policy Design*" à la *Harvard Kennedy School*.